

La VIE des COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

Vol. 9, n. 3

MONTREAL

Mars 1951

SOMMAIRE

HISTOIRE

S.E. Mgr I. Antoniutti Sans Marguerite Bourgeoys le
Canada serait-il ce qu'il est... 65

SPIRITUALITÉ

A. Saint-Pierre L'Acceptation des épreuves de la
vie..... 74

PIÉTÉ

Une Carmélite Le scapulaire du Mont Carmel.. 80

DOCUMENTS PONTIFICAUX

S.S. Pie XII Le Jubilé universel 1951..... 87

MORALE

Adrien-M. Malo A propos de visions, miracles,
apparitions..... 90

MISSIONS

La Croix Religieux aux territoires de la
Propagande..... 93

CONSULTATIONS — COMMUNIQUÉS — COMPTES RENDUS

LA VIE des COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

publiée par les

RR. PP. Franciscains du Canada

paraît le 15 de chaque mois, excepté juillet et août
en fascicule de 32 pages.

Abonnement : \$ 2.00 par année



Directeur : R. P. Adrien-M. Malo, O.F.M.

Conseil de direction :

S. E. Mgr J.-C. CHAUMONT, vicaire délégué pour les communautés religieuses.

Mgr J.-H. CHARTRAND, vicaire général d'Ottawa
M. le Chanoine Cyrille LABRECQUE, directeur de la Semaine Religieuse de Québec

Secrétariat : 1980 ouest, rue Dorchester, Montréal 25, P.Q., Canada. Téléphone : WILbank 7498, de 2h. à 5h. de l'après-midi tous les jours, excepté le samedi et les fêtes;

Imprimeurs et expéditeurs : Les Frères des Écoles Chrétiennes, 959, rue Côté, Montréal 1, P.Q., Canada



Nihil obstat :
Hadrianus-M. MALO, O.F.M.
censor ad hoc

Imprimatur :
† PAUL-ÉMILE,
Archevêque de Montréal.

Marianopoli die 3a Martii 1951



Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes
Ottawa

IMPRIMÉ AU CANADA
PRINTED IN CANADA

 41

LA VIE DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

Vol. 9, No 3

Montréal

Mars 1951

HISTOIRE

SANS MARGUERITE BOURGEOYS LE CANADA SERAIT-IL CE QU'IL EST AUJOURD'HUI ?

Discours prononcé à Montréal, le 14 janvier 1951, par S. E. le Délégué Apostolique, Mgr Ildebrando Antoniutti, à l'occasion des fêtes de la Bienheureuse Marguerite Bourgeoys.

Lors de l'inoubliable audience accordée aux pèlerins canadiens le 13 novembre dernier, Sa Sainteté le Pape dessina en traits admirables le portrait de Marguerite Bourgeoys sur le front de laquelle l'Église venait, le jour précédent, de déposer l'auréole des Bienheureuses.

L'allocution du Saint-Père devait remuer ses fils du Canada accourus nombreux à Rome pour gagner l'indulgence du Jubilé et acclamer avec fierté leur première bienheureuse. Quand, élevant la voix, le Saint-Père posa la question : « Sans Marguerite Bourgeoys le Canada serait-il ce qu'il est aujourd'hui ? » les auditeurs furent transportés en esprit dans leur pays et ils ne purent s'empêcher de remonter aux origines de leur histoire que cette humble fille de la Champagne avait marquée du prestige de sa personnalité et fécondée du rayonnement de sa grande âme.

À l'interrogation du Saint-Père toute l'histoire de Ville-Marie surgissait belle comme une fondation dans l'église primitive : Ville-Marie la missionnaire, Ville-Marie la mystique, la « folle entreprise » aux yeux des commerçants de ce monde, la Ville de Marie ; Maisonneuve, le fondateur à l'âme de croisé, la première messe et le Saint Sacrement exposé tout le premier jour dans cette sauvagerie, la garnison érigée en confrérie sous le vocable de Soldats de la Vierge ou de Militaires de la sainte Famille : quelles riches enluminures pour les premières pages de l'histoire du Canada, quelles radieuses verrières pour vos églises !

Parmi ces figures se détache celle de Marguerite Bourgeoys, dont l'œuvre modela l'âme chrétienne du Canada, comme celle des colons modela la terre encore sauvage. Oui, sans Marguerite Bourgeoys, le Canada serait-il ce qu'il est aujourd'hui ? Hier la Bienheureuse régnait dans la gloire du Bernini, objet de l'admiration de tout un peuple et de la joie des chrétiens ; aujourd'hui des lèvres augustes du Vicaire de Jésus-Christ tombaient les paroles qui exaltaient cette généreuse fille de Troyes passée en Nouvelle France en ces lointaines années de sa fondation et qui avaient marqué le pays d'une empreinte ineffaçable. Oui, sans Marguerite Bourgeoys, le Canada serait-il ce qu'il est aujourd'hui ? Elle avait été une incomparable pionnière dans ce pays nouveau et avait dans l'église naissante du Canada donné une orientation nouvelle à l'apostolat missionnaire, à la vie religieuse et à l'œuvre de l'éducation.

PIONNIÈRE DANS LE CHAMP DES MISSIONS

Marguerite Bourgeoys fut d'abord une pionnière dans le champ de l'apostolat missionnaire.

Elle n'est pas venue en Nouvelle France par esprit d'aventure, attirée par les horizons neufs et les fleuves mystérieux ; elle n'est pas venue en cette île par esprit de commerce, appelée par les prodigieuses richesses des forêts et des terres nouvelles ; elle y est venue séduite par d'autres aventures et d'autres richesses.

Tout cela avait commencé en un jour d'automne, pendant la procession de la Fête du Rosaire, à Troyes, en Champagne. Elle avait vingt ans. Passant devant le beau portail de Notre-Dame-aux-Nonnains, et levant les yeux vers la Vierge, la jeune fille crut que la statue posait sur elle son regard, et elle sentit à ce moment toutes les attirances de la prédilection divine. Plus tard elle écrira ces simples mots, définitifs comme un don total : « Je me suis donnée à Dieu en 1640 ».

Dieu la voulait au Canada, et il la prépara admirablement à sa mission. Ici, à peine née, Ville-Marie agonise ; le sauvage rôde toujours autour du fort, et le colon laboure, le mousquet à l'épaule. La garnison est réduite à une petite poignée de soldats : Maisonneuve traverse en France pour y lever un contingent de cent hommes de métier, et il cherche aussi une institutrice.

C'est l'heure de Dieu : Marguerite Bourgeoys s'offre. On crie au scandale, car Marguerite sera la seule femme du voyage : on répète également qu'elle est une exaltée : on mobilise contre elle parents, amis, son confesseur même. En vain. Marguerite reste inébranlable dans sa décision : elle est certaine de l'appel divin ; il lui semble entendre le gémissement de Jésus : *Sitio, j'ai soif* ; et elle sait qu'au pied de cette croix taillée à même la forêt canadienne, Marie se tiendra debout auprès d'elle et ne l'abandonnera jamais.

Sourde donc à tous les commentaires, prête à tous les sacrifices, morte au monde, elle s'embarque le 10 juin 1653, le doux regard illuminé par la vision d'un nouveau monde chrétien et le cœur dévoré par la flamme de son rêve missionnaire.

Surnaturelle dans ses origines, la mission de Marguerite Bourgeoys fut remplie avec une fidélité et une générosité qui lui ont mérité les honneurs des autels.

Notre bienheureuse réside d'abord au fort. Comme il n'y a pas encore d'enfants d'âge scolaire, elle se dévoue avec Jeanne Mance auprès des malades, rend mille services aux colons et passe de porte en porte, le catéchisme à la main.

Elle attendra cinq ans avant d'ouvrir sa première école ; seize ans avant que Mgr de Laval n'approuve le principe de son institut ; vingt-quatre ans avant qu'elle ne reçoive ses premières postulantes et 27 ans avant que ne soient reconnues les constitutions de cet Institut de forme si nouvelle. Marguerite Bourgeoys meurt le 12 janvier 1700, à l'âge de 80 ans. Elle a été missionnaire 47 ans dans ce qui était alors à bien des égards la mission la plus dure au monde.

Comment raconter ses labeurs ? Comment dire ses renoncements ? Comment chanter ses voyages sous le feu de l'été, dans les glaces de l'hiver, sur terre et sur mer avec des moyens de transport qui n'avaient rien de la rapidité de nos avions élégants ni rien du confort de nos transatlantiques somptueux ? Marguerite Bourgeoys a su ce qu'étaient à Ville-Marie les jours sans pain, les hivers sans lettres, les étés pleins d'embûches ; elle a connu la solitude sans soutien, la prière sans consolation, les semailles sans récolte, sinon quelques maigres épis. Comme son travail dut lui paraître, certains automnes, stérile, et, certains printemps, comme le sol du Canada dut lui paraître âpre !

À pays nouveau, il fallait un Institut nouveau. Saintement obstinée à la volonté divine elle poursuit ses labeurs de pionnière qui finiront par rendre merveilleusement, comme elle voit autour d'elle les colons entêtés défricher, ouvrir des éclaircies dans la forêt pour ne récolter, les premières fois, sur ces lambeaux de terre que de pauvres récoltes mais qui vont bientôt se multiplier et s'agrandir et former entre l'habitant et le sol l'alliance sacrée d'une nouvelle patrie.

C'est ainsi que la première école de Ville-Marie, la pauvre étable de pierre qui mesurait 36 pieds sur 18, a été remplacée par un imposant ensemble d'écoles primaires et secondaires qui s'étendent à travers tout le Canada et au-delà : la première assistante de Mère Bourgeoys, qui portait aussi le nom de Marguerite, Marguerite Picard, a été suivie de milliers d'autres, également attentives, tendres et patientes ; mais surtout la chère famille religieuse de la Congrégation de Notre-Dame, qui ne comptait qu'une soixantaine de religieuses à la mort de la Fondatrice, est devenue avec le temps un des Instituts de femmes les plus prospères.

Pionnière dans le champ de l'apostolat missionnaire, oui, nous pouvons nous demander : sans Marguerite Bourgeoys, le Canada serait-il ce qu'il est aujourd'hui ?

PIONNIÈRE DANS LE CHAMP DE LA VIE RELIGIEUSE

Mais il faut aussi se demander : quel fut le secret de cette vie missionnaire ? Ce secret n'est nul autre que l'union à Dieu dans la prière. Marguerite Bourgeoys, alors même qu'elle était laïque, avait l'âme d'une religieuse. Et toute sa vie elle a suivi cette pente de son âme qui la menait vers Dieu et l'unissait toujours plus intimement, à travers les œuvres et les souffrances, à sa très sainte et divine volonté.

La Providence n'a pas voulu qu'elle se cloîtrât dans le silence du Carmel ou d'un Monastère de Clarisses. Dieu l'avait marquée pour une autre tâche à un moment où d'autres continents s'ouvraient devant l'intelligence et l'audace des hommes. Elle se consacrera à un travail nouveau, d'une nouvelle manière et « réalisera », selon les paroles du Saint-Père dans son allocution, le rêve caressé pour la France par S. François de Sales : elle fondera au milieu de toutes sortes de difficultés, comme il arrive

toujours pour les œuvres de Dieu, une congrégation de « filles séculières » et sera aussi une pionnière dans le domaine de la vie religieuse, assurant à l'Église une relève d'âmes très pures unissant à l'amour de Dieu l'exercice de la pratique de l'amour du prochain, à l'exemple de certains nouveaux instituts d'hommes.

Il s'est tenu à Rome récemment un grand Congrès de religieux qui avait pour objet l'étude d'une « accomodata renovatio » d'une « rénovation accommodée », c'est-à-dire d'une sorte de mise au point et de rajeunissement de la vie religieuse. Dans un monde en évolution et en révolution, où la multiplication de la parole et de l'image, la radio, le cinéma, la télévision, l'instruction obligatoire, la facilité des rapports ont semé des idées nouvelles et changé le type de l'homme, il n'y a là rien d'extraordinaire. Le Saint-Esprit a toujours envoyé des hommes nouveaux pour des besoins nouveaux et pour renouveler la face de la terre.

Pionnière dans l'apostolat missionnaire des femmes, Marguerite Bourgeoys fut également une initiatrice dans la vie religieuse. Elle conçut pour un autre pays une autre forme de vie religieuse et appliqua à de nouvelles exigences le principe de l'adaptation et du *tout à tous* de saint Paul. Bref, elle fut saintement moderne.

Ce n'est pas que la vie religieuse change en son essence : elle reste toujours le don total de l'âme à Dieu par la pratique des trois vœux ; elle est toujours un état de vie stable dont le but est la perfection de l'âme ; elle est toujours à base de séparation du monde et de recherche de Dieu ; et respectant la diversité des âmes et la diversité des appels, elle restera toujours à dominante soit active soit contemplative.

Mais la dominante peut se déplacer surtout en ce qui a trait aux communautés qui se vouent à la vie active qui sont dans le monde sans être du monde.

La mise au point qu'on recherche se réfère donc à celle-ci. De grandes branches de l'activité humaine se sont développées qui demandent et exigent impérieusement de nouvelles formes d'activités. Il faut une adaptation intelligente et prudente dans l'ordre pratique et des accommodements avec toutes les initiatives de la civilisation moderne. « Tout ce qui est bon... est à vous, mais vous vous êtes au Christ, et le Christ est à Dieu ». Marguerite avait compris d'instinct ce grand langage de saint Paul en

face de la civilisation païenne. Si elle vivait de nos jours nul doute qu'elle serait parmi les pionnières de l'adaptation de la vie religieuse aux exigences contemporaines, elle qui sut unir si bien en son temps la prière du cloître avec l'activité missionnaire.

Dans le discours qu'il prononçait à la clôture du Congrès des religieux, le Saint-Père disait : « Il vous faut répondre à ces élans de nos temps : il faut aller au devant de ces désirs, avec prudence cependant, de telle sorte que vous ne receviez pas du monde ce qui est laid et mauvais, mais que vous y fassiez pénétrer ce que vous avez de bon et de saint et conforme en même temps à ces impulsions les meilleures. C'est pourquoi intéressez-vous chez les autres à tout ce qui est bon, perfectionnez-le, développez-le ; de ces parcelles d'or, vous ferez des objets précieux, de ces ruisseaux vous formerez un fleuve ».

Et pour assurer la mise en pratique de ces conseils, le Pape suggérerait trois moyens, les mieux harmonisés à la mentalité de nos temps, à savoir « l'étendue dans la pensée et la réflexion, l'unité dans l'organisation, la rapidité dans l'action ».

Agissez donc en ce sens, vous dirai-je avec le Pape ; soyez les premières dans cet effort vers la perfection de la vie religieuse collée au réel et adaptée saintement aux besoins modernes ; répondez non seulement à l'appel du Pape mais aussi à l'esprit même qui animait votre bienheureuse fondatrice, pionnière en son temps de la réforme de la vie religieuse.

PIONNIÈRE DANS L'ŒUVRE DE L'ÉDUCATION

Pionnière dans l'apostolat missionnaire, pionnière dans l'adaptation de la vie religieuse, Marguerite Bourgeoys fut également pionnière dans l'œuvre de l'éducation.

Quand elle ouvre sa première école dans l'île mariale, et qu'elle passe en France en 1658 pour en ramener quatre aides-institutrices, et qu'elle fonde son Institut, et qu'elle arrache après dix mois de démarches des lettres patentes au roi, et qu'enfin Rome approuve les nouvelles constitutions, Marguerite Bourgeoys, il faut le rappeler, avance la première, guidée par sa vision.

Jusqu'alors les jeunes filles recevaient leur éducation derrière la grille des couvents, ce qui quelques siècles auparavant avait été considéré comme une audacieuse innovation de la part de sainte Angèle Mérici, incompatible dans la pensée d'un grand

nombre avec le recueillement et la paix des cloîtres. Les Ursulines débarquées à Québec en 1639 avec Marie de l'Incarnation suivaient cette nouvelle règle ainsi que les Hospitalières venues avec elles pour soigner les malades : hôpitaux et couvents étaient des cloîtres pour les religieuses. Marguerite Bourgeoys rêvait d'une autre forme d'éducation pour les enfants des colons et des indiens.

Tout en admirant donc les merveilleux progrès de l'enseignement chrétien au Canada, à l'ombre maternelle de l'Église, de cette Église à qui l'on doit l'érection des premières écoles dans les abbayes et la fondation des premières Universités dans le monde, il ne faut pas oublier la grande initiatrice que fut Marguerite Bourgeoys, pionnière des premières écoles pour enfants en dehors des cloîtres.

Ô première école de Ville-Marie, plus petite qu'une école du rang, étable de pierre, vous êtes belle à notre souvenir comme la grotte qui vit naître le Sauveur. Non, un chant venu du ciel n'a pas rempli vos murs, mais le chant des enfants et leurs prières pures comme cristal y ont résonné et les premiers colons croyaient bien entendre la voix des anges au plus haut des cieux. Ô première école de Ville-Marie, dans les crépuscules hâtifs, aucune lumière éclatante n'est venue envelopper votre toit mais la lumière d'une simple chandelle s'échappant d'une fenêtre close vous couronnait comme d'une auréole. Ô première école de Ville-Marie, une étoile mystérieuse n'a pas guidé les enfants vers votre seuil, mais plus brillant qu'un astre, le dévouement d'une pauvre femme a comblé la colonie d'une grande joie. Ô première école de Ville-Marie, oui, vous êtes belle à notre souvenir comme la grotte de Bethléem et comme l'endroit qui vit naître le Sauveur une étoile d'or devrait marquer votre emplacement car vos murs ont vu naître Jésus dans l'âme des premiers enfants de ce pays. Ô première école de Ville-Marie, plus petite qu'une école du rang, humble étable de pierre, vous êtes un lieu sacré et « tous les palais des rois — n'ont rien de comparable aux beautés que je vois — dans cette étable ».

C'est le cœur débordant de reconnaissance que nous offrons à Marguerite Bourgeoys ce chant d'humble louange, mais nous ne voulons pas oublier dans ces fêtes que, si l'Eglise glorifie officiellement un de ses enfants, ce n'est pas uniquement pour que les chrétiens s'offrent des vœux et des félicitations, — bouquets

qui se flétrissent et poèmes qui se fanent, — mais pour qu'ils viennent puiser dans leurs vies, des modèles d'héroïsme chrétien, dans leur zèle des élans d'action évangélique et comme à une nouvelle source un rafraîchissement de vie intérieure.

Sans Marguerite Bourgeoys donc vos écoles ne seraient pas ce qu'elles sont aujourd'hui ; mais si Marguerite Bourgeoys vivait encore aujourd'hui serait-elle en tous points satisfaite des progrès accomplis ? La petite étable de pierre qui recevait les quelques écoliers de Ville-Marie a essaimé en des milliers d'écoles primaires et secondaires ; les systèmes scolaires se sont merveilleusement développés, se sont couronnés d'universités, mais l'esprit qui veillait dans la petite étable de Ville-Marie est-il toujours aussi fidèle et aussi fervent dans ces écoles où les élèves et les moyens se sont décuplés et centuplés ?

Voilà la question importante qu'il faut se poser en ces jours, la question à méditer, la question qui demande une réponse courageuse, lucide, inspirée de cet esprit qui, à l'exemple de notre bienheureuse, sait reposer le problème toujours ancien et toujours nouveau de l'éducation chrétienne.

Nulle part au monde peut-être les responsabilités des religieuses dans le champ de l'éducation, ne sont aussi graves, nulle part ne leur a-t-on confié pareil trésor et nulle part n'ont-elles accepté pareil fardeau. Il vous faut être dignes, mes Sœurs, de cette œuvre qui dans le passé a modelé ces mères canadiennes dont l'équilibre d'esprit, l'intégrité des mœurs, le courage chantant et la valeur spirituelle ont sauvé une petite colonie abandonnée à la dérive et lui ont permis de multiplier la vie dans cette vallée du Saint-Laurent et d'y croître, fidèle à son caractère catholique et français.

Sans Marguerite Bourgeoys, sans cette pionnière dans l'œuvre de l'éducation, sans la pauvre étable de pierre de Ville-Marie, oui, nous pouvons nous le demander avec le Saint-Père, le Canada serait-il vraiment ce qu'il est aujourd'hui ?



Telles sont donc, mes Sœurs, les pensées que je livre à votre réflexion en ces jours d'allégresse et d'enthousiasme où nous exaltons la mémoire de votre bienheureuse fondatrice.

Souvenez-vous de Marguerite Bourgeoys, la missionnaire ; souvenez-vous de Marguerite Bourgeoys, la religieuse ; souvenez-vous de Marguerite Bourgeoys, l'éducatrice. Souvenez-vous de ses exemples, de ses renoncements héroïques, de sa pauvreté souffrante, de sa sainte persévérance.

Et s'il m'est permis en terminant de désigner à votre imitation la vertu qui, entre toutes, fait resplendir cette vie d'une si féconde lumière, souvenez-vous de l'ombre dont la bienheureuse a voulu s'envelopper, souvenez-vous de ses abaissements, de sa simplicité de vie, de son humilité, de cette humilité qui s'oublie, se nie, se cache, se donne, s'immole, de cette humilité qui est la voie étroite de la perfection chrétienne, mais aussi par un dessein divin, la voie royale de la gloire : *qui se humiliat exaltabitur*.

Ottawa

† ILDEBRANDO ANTONIUTTI,
délégué apostolique au Canada.

NÉCROLOGIE

(FÉVRIER)

R.F. Louis-Osias Jalbert, C.S.V. — R.F. Manuel-Étienne, F.É.C. — R.F. Narcissus, O.C.R. — RR.PP. Vitalis Bartkowiak, Sigismundus Masalski, Laurentius Rossmann, Vén. F. Willibald Hornung, O.F.M. — R.F. Florence-Émile, S.M. — R.S. Marie-Rose Potvin, A.S.V. — R.S. Marie-Honoré, B.P. — RR.SS. Marie-Augustine Roy, Marie-Amélie Rioux, Marie-Antoinette Gagnon, Marie-Emily Finn, Marie-Valentine Gagnon, C.N.D. — RR.SS. Marie-Céline Blain, Marie-Rose Champagne, Rose-Aimée Frenette, Corinda Lorrain, Marie-Octavie-Alma Malette, F.C.S.P. — R.S. Marie d'Assise, F.M.M. — R.S. Marie Romuald, P.M. — R.S. Alice Lavoie, P.F.S.J. — R.S. Saint-Camille, P.S.S.F. — RR.SS. Marie-de-Sainte-Aimée, Marie-de-Saint-François-Xavier, S.C. — R.S. Hortense Pellerin, S.G.M. — R.S. Cléophee Breton, S.G.S.H. — R.S. Saint Pierre Canisius, S.M.M. — RR.SS. Marie-Jean-d'Avila, S.S.A. — RR.SS. Mathilde Bernier, Georgiana Boursier, SS.NN.J.M.

(MARS)

R.F. Stanislas, O.C.R. — R.F. Eugène-André, S.M. — R.S. Cordilia Neveu, A.P.S. — RR.SS. Maria Piette, Marie-Victoria Roy, F.C.S.P. — RR.SS. Rose-Anna Brault, Clara Girouard, P.M. — R.S. Rose Boudreau, P.S.S.F. — RR.SS. Florenda Dubois, Joséphine Julien, Philomène Leblanc, Adrienne Vigneau, S.G.M. — R.S. Donalda Brazeau, S.S.A. — R.S. Marie Léocadie Auchu, S.M. — R.S. Bertha Champagne, SS.NN.J.M.

L'ACCEPTATION CALME, PATIENTE ET RÉSIGNÉE DES ÉPREUVES DE LA VIE

Nous avons déjà mentionné trois normes positives certaines qui doivent éclairer et guider la conduite du religieux dans la pratique de la vertu chrétienne de tempérance : la fidélité à sa règle, la fidélité à son devoir d'état, puis l'observance des convenances religieuses (1). Il en reste une quatrième plus certaine, j'oserais dire, et moins décevante encore que les trois autres, quoique moins immédiate : c'est l'acceptation calme, patiente et résignée des épreuves de la vie, qu'elles soient directement voulues par la Providence comme la maladie, par exemple, ou qu'elles surviennent par l'intermédiaire des causes secondes comme l'incompréhension des supérieurs ou l'abandon des amis.

La patience et la résignation à la volonté de Dieu dans les épreuves sont la marque la plus certaine de la vertu authentique. Un religieux qui porterait cilice, s'infligerait de sanglantes disciplines, n'accorderait à son corps aucun bien-être, éprouverait du remords d'avoir goûté avec trop de complaisance un aliment qu'il préfère, s'interdirait absolument toutes distractions sous prétexte qu'elles peuvent être difficilement motivées par l'amour de Dieu et qui, d'autre part, n'accepterait et ne supporterait qu'en murmurant les épreuves et les contradictions qui ne tiennent pas à son libre choix, demanderait des comptes à Dieu ou à ses supérieurs lorsque ses desseins seraient contrariés dans le cours ordinaire de la vie, voudrait absolument guérir d'une maladie incurable, mettrait au compte des personnes qui l'entourent ses déceptions et ses succès, ce religieux-là, certes, se tromperait grandement sur la véritable nature de la perfection du sacrifice.

Sans doute, il est plutôt rare que dans la pratique les mortifications héroïques ne finissent pas par conformer en tout la volonté du religieux à celle de Dieu, mais il n'en reste pas moins vrai qu'il s'est rencontré à toutes les époques de l'histoire de l'Église des personnes religieuses adonnées à de grandes austérités et qui n'ont pu supporter les contrariétés provenant du joug de

1. Voir la *V.C.R.*, 9 (1951), p. 22.

l'obéissance, témoin ce séminariste du temps de M. Olier. Il est encore bien singulier de voir comment, aujourd'hui, un grand nombre, pourtant fidèles, réagissent sous le corps des épreuves.

On connaît suffisamment la doctrine catholique concernant les épreuves. On sait qu'elles résultent du péché d'origine et qu'elles ont été ensuite voulues de Dieu comme moyen de rachat pour soi et pour les autres, qu'elles ont reçu leurs mérites surnaturels des souffrances du Christ, qu'elles viennent de Dieu qui les envoie dans un dessein de justice, de miséricorde et de salut, soit comme châtiment pour les péchés commis, soit comme avertissement pour ramener à une vie meilleure, soit comme moyen d'intensifier sa vie intérieure par une union plus intime à la victime du Calvaire, qu'elles font trouver Dieu, car rien de terrestre et de temporel ne peut en préserver ou en consoler, qu'elles conduisent à Dieu parce qu'elles sont le moyen de salut absolument nécessaire imposé à tous les hommes pécheurs (1). Cependant, advienne une épreuve que l'on n'a pas choisie, on s'imposerait volontiers une mortification de son choix pour en être délivré. C'est pourquoi la pratique de la véritable vertu chrétienne de tempérance suppose nécessairement l'acceptation calme, patiente et résignée des épreuves de la vie. Un religieux qui se permet une délectation sensible qui n'est défendue par aucune loi, s'il se soumet à la volonté de Dieu dans les épreuves, n'a pas, je crois, à trop s'inquiéter de son imperfection, si imperfection il y a.

1. Le Cardinal Bona, dans son *Chemin du ciel*, ch. XXX, 5, énumère les quatre raisons pour lesquelles Dieu permet que nous souffrions : « Lorsque, dit-il, vous avez à souffrir quelque accident fâcheux, pensez moins à ce que vous endurez qu'à vos péchés passés : si vous savez vous rendre justice, vous conviendrez que vous méritez encore de plus grands châtiments. Le sage dispensateur des biens et des maux vous frappe pour vous guérir — pour vous exercer — pour vous donner de l'endurance — pour vous préparer à Le posséder : *ut sanet, ut exerceat, ut induret, ut sibi praeparet.* » — Pour vous guérir de vos péchés et de votre tendance au mal, car la souffrance, parce qu'elle empêche de jouir sans mesure des biens de la terre, impose une tempérance très salutaire : les malades, les infirmes, les affligés sont des tempérants par nécessité. — Pour vous exercer à la lutte sans laquelle vous risquez de vous endormir dans une sécurité trompeuse, cause de bien des chutes. — Pour vous endurcir aux travaux et aux douleurs d'ici-bas, afin que vous ne tombiez pas dans une mollesse qui vous livrerait sans armes aux inéluctables souffrances de la vie. — Enfin pour vous purifier par les épreuves de la terre, purgatoire accompagné de mérites, ce que n'est pas celui de l'au-delà, et qui vous prépare à une récompense plus grande et moins différée ». R. P. DE BOISSIEU, O.P. *La patience enseignée par les saints*, p. 57.

Tandis qu'un autre, livré peut-être à de grandes austérités et préoccupé de n'accorder jamais aucun bien-être à son corps, s'il se laisse abattre par l'épreuve ou se prend à murmurer, n'est certainement pas encore engagé dans la voie du sacrifice qui conduit à la perfection de la charité.

Or nous pouvons partager en quatre catégories les personnes religieuses vis-à-vis des épreuves, et leur attitude respective témoigne de leur degré d'avancement dans la perfection du sacrifice et, par suite, de leur degré de charité.

I — Il y a en premier lieu les personnes religieuses qui s'efforcent de se prémunir contre les épreuves si elles les prévoient et mettent tout en œuvre pour s'en délivrer, si elles en sont victimes. Elles voudraient guérir à tout prix d'un mauvais état de santé ; elles voudraient toujours avoir raison d'une injustice vraie ou prétendue de leurs supérieurs ; elles mettent uniquement leur confiance dans des motifs d'ordre naturel pour sortir d'un état d'aridité ; elles en arrivent à demander à Dieu ce qu'elles lui ont fait pour qu'il les frappe de la sorte. Il est bien évident que ces personnes n'ont pas abordé les sphères du surnaturel, qu'elles n'entendent rien à la nature même de la vie religieuse, puisqu'elles répètent sans cesse : « que ce calice s'éloigne de moi », et n'ajoutent jamais : « que votre volonté soit faite » (2).

Il est évident aussi que la pratique de la vertu chrétienne de tempérance ne peut se concilier avec une telle attitude. La pratique de cette vertu qui suppose déjà la fidélité à la règle, au devoir d'état et aux convenances religieuses impose de trop grands sacrifices pour qu'elle puisse coexister avec le rejet systématique des épreuves. Un religieux pourra bien se soumettre extérieurement aux principaux points de la règle pour garder une certaine honorabilité ou s'éviter des ennuis, mais ce ne sera pas, comme l'on sait, une vraie vertu, puisqu'elle ne sera inspirée que par des motifs naturels.

II — Une deuxième catégorie de personnes religieuses n'acceptent qu'en gémissant les épreuves. Elles ne les recherchent ni ne les aiment, mais les acceptent au moins provisoirement. Elles prient Dieu de les en délivrer ou tout au moins de leur en envoyer d'autres moins difficiles à supporter. Elles n'en com-

2. Mt 26, 39-42.

prennent pas la raison pour le progrès de leur vie intérieure. Elles cherchent souvent à en alléger le poids au moyen de raisonnements naturels. Elles recourent aux ouvrages des philosophes qui ont écrit sur la nécessité de la souffrance. Le progrès de la charité par la perfection du sacrifice n'occupe certainement pas le premier plan dans leur attitude.

Il est bien difficile aussi que ces personnes pratiquent véritablement la vertu chrétienne de tempérance selon les exigences de leur état, toujours pour la même raison. Certaines circonstances peuvent bien leur commander une grande fidélité et une grande exactitude extérieures, elles peuvent peut-être, par ignorance ou illusion, se croire dans une voie excellente du fait qu'elles ne se permettent jamais une délectation sensible uniquement pour le plaisir qu'elle procure, mais leur manière de se comporter dans les épreuves révèle qu'elles se trompent.

III — D'autres acceptent les épreuves avec calme, patience et résignation, mais ne les désirent ni ne les recherchent. Elles bénissent cependant la main de Dieu qui les leur envoie. Elles comprennent les desseins de la Providence et s'y soumettent avec amour. Elles tirent plus de profit pour leur progrès d'une épreuve venue du ciel que d'une mortification imposée par la règle ou de libre choix. Il est vrai qu'elles ne la recherchent pas, mais si elles en sont victimes, elles l'acceptent conformément aux exigences de leur état.

Or cette attitude suppose la pratique de la vertu chrétienne authentique de tempérance, même s'il arrive à ces personnes d'accorder quelque bien-être à leur corps et de ne pas se livrer aux austérités auxquelles se livrent parfois les personnes qui appartiennent aux deux catégories précédentes. Surtout elles se gardent bien d'ériger en système absolu et universel leur propre manière de se comporter vis-à-vis des délectations sensibles. Sur la fin de sa vie, le saint Curé d'Ars commandait toujours un excellent repas pour ses confrères venus à la conférence ecclésiastique. A l'abbé Toccanier qui lui en témoignait sa reconnaissance, le serviteur de Dieu répondait : « Tant mieux ! c'est toujours comme cela qu'il faut procéder : quand on reçoit ses confrères, il faut le faire noblement. M. Balley autrefois agissait ainsi. A Ecully, lorsque nous n'étions que nous deux, nous vivions de ce qu'il y avait, tout était bon ; mais si quelqu'un venait, il était

sûr d'un excellent accueil... Ah ! M. Balley !... il était si bon ! Or pendant ce dîner dont il parlait avec tant de sympathie, le Curé d'Ars en cinq minutes peut-être avait expédié le sien sur la petite table de sa chambre (3) ».

IV — Il y a en quatrième lieu les personnes religieuses qui aiment les épreuves et les recherchent. C'est la voie parfaite qui conduit rapidement à la sainteté, mais dans laquelle toutes les âmes religieuses ne doivent pas imprudemment s'engager. Il va de soi que cette quatrième attitude comporte la pratique héroïque de la mortification. Elle est commune à tous les saints canonisés et on n'en connaît aucun qui soit parvenu à la perfection de la charité par une autre voie sur la terre.

Il résulte de ces considérations que c'est de sa manière de se comporter dans les épreuves qui ne tiennent pas à son libre choix que le religieux pourra juger de son attitude vis-à-vis du plus parfait dans le domaine du sacrifice. S'il accepte avec calme, patience, soumission à la volonté divine les épreuves que comporte toute vie, d'où qu'elles proviennent et de quelque nature qu'elles soient, le problème des délectations sensibles permises ou non permises, conciliables ou non conciliables avec la perfection du sacrifice, dès qu'elles ne tombent pas sous la virtualité du vœu de chasteté, ne jettera pas sa conscience dans l'anxiété : il mangera, boira, se reposera, se délassera en rendant grâce à Dieu. Comme l'apôtre saint Paul, il saura vivre dans le dénuement et dans l'abondance, il apprendra à être rassasié et à avoir faim, à être dans l'abondance et à être dans la détresse (4).

On a justement fait remarquer que les théologiens et les spirituels qui érigent en système absolu et rigide l'obligation pour un religieux de se priver de toute délectation sensible qui n'aurait pour motif que la jouissance qu'elle procure et de tendre toujours objectivement au plus parfait sont précisément les plus obstinément attachés à leur volonté propre et les moins prompts dans la pratique de l'obéissance qui commande pourtant les sacrifices les plus héroïques et les plus nobles. On voit que dans ce domaine comme dans tout autre, il faut se défier des exagérations et maintenir la vertu de tempérance sous le contrôle de la vertu de prudence et comme la pratique de celle-ci doit se condi-

3. FRANCIS TROCHU, *Le Curé d'Ars*, p. 564.

4. *Phil.*, 6, 12.

tionner à une foule de circonstances, de même aussi la pratique de celle-là.

La règle et le devoir d'état sagement conciliés au moyen de la dispense, l'observance des convenances religieuses, l'acceptation calme, patiente et résignée des épreuves de la vie, voilà quatre normes absolument certaines qui rassureront la conscience du religieux fervent dans son désir de tendre au plus parfait.

Saint-Hyacinthe

A. SAINT-PIERRE, O.P.

COMPTE RENDU

LA PETITE SAINTE THÉRÈSE, DE MAXENCE VAN DER MEERSCH, DEVANT LA CRITIQUE ET DEVANT LES TEXTES. Paris, 1950, éd. Saint-Paul, 22cm. 562pp.

« Avez-vous lu van der Meersch ? — Mais oui. — Qu'en pensez-vous ? — C'est un livre qui m'a fait beaucoup de bien. »

Ce dialogue, authentique, entre une religieuse qui posait les questions et un ecclésiastique qui donnait les réponses, figure en tête de l'un des chapitres de l'ouvrage que nous signalons au public religieux. Il a pu se reproduire un grand nombre de fois, si on en juge par la faveur qui a accueilli, même dans les milieux religieux, le livre de van der Meersch. On a vendu, paraît-il, 100,000 exemplaires ; grand succès de librairie.

Mais ceux à qui ce roman (car c'est un roman, de fond et d'expression, bien qu'il prétende être la véritable histoire de sainte Thérèse) « a fait beaucoup de bien », devront lire la réfutation magistrale qui en est faite dans l'ouvrage publié aux éditions Saint-Paul, sous la direction de M. l'abbé André Combes, l'éminent spécialiste de l'œuvre thérésienne. Ils seront amenés à reconnaître que le livre du romancier ne leur a pas fait beaucoup de bien !

Ils trouveront là, en deux parties fort distinctes, d'abord les diverses critiques que des auteurs autorisés ont faite du livre (pp. 19-271), au nom de l'histoire, de la philosophie, de la théologie, de l'hagiographie, de la psychologie, de la théologie spirituelle ; ils découvriront quelle a été la pensée romaine au sujet du livre, quelle est la véritable « Histoire d'une âme », comment s'explique l'accueil chaleureux de certains lecteurs.

Puis, dans une deuxième partie (pp. 273-525), ils pourront confronter les avancés, souvent fantaisistes, exagérés, tendancieux, de l'auteur, avec les textes mêmes de l'autobiographie de saint Thérèse, des procès canoniques, avec les témoignages des Carmélites et des archives du Carmel de Lisieux. Ce travail minutieux, précis, parfaitement informé, est l'œuvre du R. P. André Noché, S.J., du Scolasticat d'Yzeure, en France, historien pénétrant et qualifié s'il en est.

Dorénavant, il ne sera plus permis d'ignorer à quel degré la vie et le message de la Petite Sainte de Lisieux ont été dénaturés par le livre du romancier ; ceux qui se sont laissés prendre à la magie du style, aux affirmations de l'auteur, à la ferveur dont il témoigne à l'égard de son héroïne, seront tout heureux de retrouver, grâce à l'ouvrage dont nous parlons, le vrai visage de sainte Thérèse, son authentique enseignement, la véritable raison de sa survie parmi nous. Et ils n'oublieront pas de prier pour que le romancier les imite dans leur conversion.

Montréal

ROSARIO LESIEUR, P.S.S.

VII^e CENTENAIRE DU SCAPULAIRE DE NOTRE-DAME DU MONT-CARMEL 1251-1951

Le 16 juillet 1951 marquera le VII^e centenaire de la donation du scapulaire à saint Simon Stock par la Très Sainte Vierge Marie. Du 1^{er} juillet 1950 au 31 juillet 1951, tous les couvents de l'Ordre du Carmel commémorent ce glorieux anniversaire par des solennités spéciales : congrès, triduum, prédications, etc. Les diverses associations mariales de tous les pays se joignent à eux pour remercier la Mère de Dieu de ce don inappréciable de sa maternelle protection.

ORIGINE DU SCAPULAIRE

Le 16 juillet 1251. Simon Stock, moine anglais, alors Général de l'Ordre du Carmel, suppliait la glorieuse Vierge, Mère de Dieu et Patronne de l'Ordre, de doter de quelque privilège spécial les Frères qui portaient son nom, afin de mettre un terme aux persécutions incessantes suscitées par l'envie et la jalousie, et qui menaçaient de les anéantir.

Souvent, à travers ses pleurs et ses soupirs, il redisait à la Madone :

*Fleur du Carmel, vigne fleurie,
Splendeur du ciel, Vierge Marie,
Mère incomparable,
Douce Mère qui ne connus point d'homme,
Aux enfants du Carmel donnez un gage tangible de votre protection,
Étoile de la mer.*

Sa foi fut merveilleusement exaucée. Pendant la nuit du 15 au 16 juillet 1251, alors qu'il renouvelait son instante prière, la Reine du ciel lui apparut, environnée d'une multitude d'anges et tenant en main un scapulaire, elle lui dit ces mémorables paroles :

RECOIS, MON CHER FILS, CE SCAPULAIRE DE TON ORDRE COMME LE SIGNE DISTINCTIF DE MA CONFRÉRIE ET LA MARQUE DU PRIVILÈGE QUE J'AI OBTENU POUR TOI ET LES ENFANTS DU CARMEL. CELUI QUI MOURRA REVÊTU DE CET HABIT SERA SAUVÉ, IL NE SOUFFRIRA JAMAIS DES FEUX ÉTERNELS. C'EST UN

SIGNE DE SALUT, UNE SAUVEGARDE DANS LES DANGERS, UN GAGE DE PAIX ET D'ÉTERNELLE ALLIANCE.

Une relation de saint Simon Stock et une bulle du pape Jean XXII prouvèrent l'authenticité de cette royale et maternelle faveur de la Reine du Carmel. C'est ce qui a donné naissance à la célèbre Confrérie de Notre-Dame du Mont-Carmel, enrichie de si nombreuses indulgences et qui s'est répandue dans le monde entier. Tous les fidèles qui entrent dans cette Confrérie — généralement à l'époque de la première communion — participent aux mêmes privilèges que les membres de l'Ordre. Et c'est la catholicité presque entière qui constitue ainsi, de fait, l'innombrable famille du Carmel.

Mais la Très Sainte Vierge, par une munificence nouvelle, voulut ajouter encore à ce premier bienfait. Le 3 mars 1322, elle apparut au pape Jean XXII et voici ce qu'on lit dans un ancien document qui a popularisé la *Bulle sabbatine*.

« Le pape Jean XXII, profondément angoissé en son âme et en butte en même temps à la tribulation extérieure, plaçait avant tout sa confiance dans la glorieuse Vierge Marie, Mère de Dieu. Un certain jour avant son élection, tandis qu'il était plongé dans la prière et implorait dévotement le secours de Marie, cette bienheureuse et toujours Vierge Marie, Mère de Dieu, lui apparut revêtue du costume de l'Ordre du Carmel et lui tint ce langage :

O Jean ! O Jean !... Vicaire de mon Fils bien-aimé, de même que je te délivrerai de ton adversaire, ainsi par l'effet de mes prières adressées à mon très cher Fils, je te fais Pape et te constitue vicaire de mon Fils. Vois donc, comme moi je t'ai obtenu cette grâce magnifique pour que tu la payes à mon ordre, à mes frères particuliers et que tu confirmes la règle que commencèrent à vivre Élie et Élisée au Mont Carmel et que composa mon serviteur, le patriarche Albert, et comme Innocent, vicaire de mon Fils et ton prédécesseur, leur imposa cette règle pour la rémission de leurs péchés, de même donneras-tu à mon ordre en mon nom et au nom de mon Fils ce privilège : Que quiconque entrera en cet ordre et observera dévotement ce genre de vie sera sauvé éternellement et délivré de la peine et de la culpé. Et si au jour de leur passage en l'autre vie ils sont amenés au purgatoire, j'y descendrai le samedi qui suivra leur décès et je délivrerai ceux que j'y trouverai et les ramènerai à la montagne sainte et à la vie éternelle.

Par ce second privilège, la Reine du ciel s'est engagée à consoler, à soulager et à faire sortir du purgatoire le plus tôt possible les confrères qui ont porté le scapulaire de Notre-Dame du Mont-Carmel pendant leur vie. Cette promesse faite soixantedix ans après la première, fut publiée par le pape Jean XXII

dans une bulle célèbre, communément appelée *Bulle sabbatine*. L'authenticité d'un privilège aussi extraordinaire fut attaquée à diverses reprises, mais plusieurs souverains pontifes en prirent la défense. Paul V, en particulier, fit publier en 1613 un décret dans lequel il déclare ce qui suit :

Il est permis aux Pères Carmes de prêcher que les fidèles peuvent admettre la pieuse croyance au secours accordé, après leur mort, aux religieux et aux confrères de l'Association de Notre-Dame du Mont-Carmel. Il est permis, en effet, de croire que la très sainte Vierge aidera les âmes des religieux et des confrères morts en état de grâce, pourvu qu'ils aient porté le scapulaire, gardé la chasteté selon leur état et récité le petit Office de la Sainte Vierge, ou s'ils ne savent pas lire, pourvu qu'ils aient observé les jeûnes de l'Eglise et se soient abstenus de manger de la viande le mercredi et le samedi, à moins que la fête de Noël ne tombe l'un de ces jours. Les prières continues de Marie, ses pieux suffrages, ses mérites et sa spéciale protection leur sont assurés après leur mort, surtout le samedi qui est le jour consacré à la sainte Vierge.

Un siècle plus tard, Benoît XIII, voulant augmenter encore dans les âmes la dévotion au scapulaire, ordonna que dans toute l'Eglise, chaque année, le 16 juillet, on réciterait l'office et on célébrerait la messe de Notre-Dame du Mont-Carmel. A cette occasion, il fit insérer dans le Bréviaire une leçon, la sixième, qui tout en reproduisant en substance le décret de Paul V, cité plus haut, fait connaître davantage l'affection et la sollicitude maternelles dont la Vierge Marie entourera ses protégés au purgatoire.

C'est donc de Rome même que les Carmes reçoivent la permission de prêcher le privilège en question, privilège réservé tout d'abord aux religieux et aux moniales du Carmel puis aux tertiaires du même Ordre, et enfin à tous les membres de la Confrérie du Scapulaire. Si ce privilège ne laisse pas d'offrir de très précieux avantages, il faut toutefois se garder d'une fausse sécurité qui nous ferait négliger l'expiation de nos fautes dès cette vie, sous le prétexte que Marie nous soulagera dans le purgatoire et nous en fera sortir promptement. Il est donc important de se bien rappeler les conditions énumérées dans le décret de Paul V, conditions qui ont été posées par la sainte Vierge elle-même.

LE SCAPULAIRE

MATIÈRE. Le scapulaire doit être en laine et non en coton ou autre matière semblable. Il doit être en drap, c'est-à-dire en laine TISSEE et non en tricottage, broderie ou feutre. Pour la réception dans la Confrérie, il ne faut pas employer des sca-

pulaires qui, tout en étant en laine, seraient entièrement recouverts d'un côté de coton ou de soie, etc., de l'autre d'une image, etc., de sorte que la partie essentielle apparaisse difficilement. Il est cependant permis d'entourer le scapulaire d'une enveloppe ou d'un sachet (en soie, en métal, etc.) afin de le préserver de la transpiration, pourvu que cette enveloppe puisse facilement s'ouvrir et que les cordons soient attachés au scapulaire et non à l'enveloppe et par l'enveloppe au scapulaire.

COULEUR. La couleur doit être tannée ou brune, ou quelque chose de semblable, ou bien noire.

FORME. Le scapulaire doit être de forme rectangulaire ou au moins carrée, mais non ronde, ovale ou polygonale. Les cordons peuvent être en fil, en soie, en métal, etc., et de n'importe quelle couleur et ils peuvent servir pour d'autres scapulaires, par exemple, ceux de l'Immaculée Conception, de N.-D. des Sept-Douleurs, etc. L'image de la Sainte Vierge n'est pas nécessaire, mais c'est une pieuse et louable coutume de l'y attacher.

MANIÈRE DE LE PORTER. Pour pouvoir gagner les indulgences, le scapulaire doit être porté de manière qu'une partie pende sur le dos et l'autre sur la poitrine.

BÉNÉDICTION. La bénédiction du scapulaire est essentielle. Elle doit être faite par un prêtre du Carmel ou par un autre spécialement délégué à cet effet. Plusieurs scapulaires peuvent être bénits à la fois. La formule prescrite est requise pour la validité de la bénédiction. On peut employer l'une ou l'autre des deux formules. Seul le **PREMIER** scapulaire doit être obligatoirement béni. Le même scapulaire peut servir pour la réception de plusieurs personnes ; mais le premier scapulaire que portera ensuite chaque personne reçue devra être béni. Il n'est pas nécessaire que les scapulaires soient bénits devant les récipiendaires, le prêtre peut fort bien imposer des scapulaires déjà bénits par lui.

IMPOSITION. Il est indispensable pour la validité de l'imposition que le prêtre qui l'impose en ait la faculté ordinaire ou déléguée. Cependant les soldats qui n'ont pas de prêtre à leur disposition peuvent s'imposer à eux-mêmes le scapulaire béni à l'avance tout en récitant quelque prière à la Sainte Vierge. Les scapulaires doivent être imposés par celui-là même qui les a bénits. Le prêtre doit imposer le scapulaire en le passant au cou de celui

qu'il reçoit. S'il y a difficulté en raison de la coiffure, soit pour les dames, soit pour les religieuses, il peut se contenter de l'imposer sur une épaule. Pour que l'imposition soit valide, il faut que les mots essentiels soient prononcés. Le prêtre peut dire une seule fois au pluriel : « Accipe, fratres vel sorores », etc., tout en imposant successivement et sans interruption le scapulaire à tous ceux qui doivent être reçus. Le prêtre qui a le pouvoir sans distinction ni restriction d'imposer le scapulaire, peut se l'imposer à lui-même. Ceux qui après avoir été une fois reçus dans la Confrérie ont abandonné le scapulaire, ne sont pas tenus à une nouvelle réception ; il leur suffit de reprendre le scapulaire.

RÉCEPTION DANS LA CONFRÉRIE ET INSCRIPTION DES NOMS

La réception dans la Confrérie est essentielle et elle doit être faite par celui-là même qui bénit et impose le scapulaire.

Pour que la réception soit valide, il faut employer les mots qui l'expriment : « Recipio te », etc., selon que l'indique la formule de réception.

Les noms et prénoms des confrères doivent être inscrits dans un registre du couvent des PP. Carmes de ce lieu, ou à leur défaut, dans le registre de la Confrérie du couvent le plus proche soit de Carmes, soit de moniales Carmélites. C'est pourquoi celui qui reçoit doit avoir par devers lui un registre privé et le plus tôt qu'il pourra, il transmettra aux Supérieurs du couvent ou de la fraternité les noms des reçus avec la signature de celui qui les a reçus.

Les prêtres Carmes, soit dans leurs églises, soit hors de leurs églises, peuvent, les jours de grand concours de peuple, par exemple, au temps des missions ou à l'occasion de pèlerinages, etc., bénir le scapulaire de N.-D. du M.-C. et omettre l'inscription des noms sur les registres de l'Ordre, et tandis qu'ils récitent la formule de l'imposition, les fidèles peuvent s'imposer eux-mêmes le scapulaire.

Tout prêtre peut également omettre l'inscription de ceux qu'il reçoit s'il y a un véritable inconvénient ; l'inscription demeurant obligatoire pour les cas ordinaires.

Les bénédictions et impositions du scapulaire de N.-D. du M.-C. qui auraient été nulles jusqu'en 1926, ont été revalidées à cette date par un Rescrit de la Sacrée-Congrégation.

LA MÉDAILLE-SCAPULAIRE

Depuis 1909, il est permis de remplacer le scapulaire par une médaille nommée à cause de cela « médaille-scapulaire ». Voici d'après le P. Lacau (22) le résumé des documents officiels du Saint-Siège en cette matière :

Le Pape souhaite ardemment (vehementer exoptat) que l'on continue à se servir du scapulaire comme par le passé. Cependant, il est loisible à tous ceux qui ont déjà reçu le scapulaire de le remplacer pour n'importe quel motif par une médaille en métal représentant d'un côté N.-S. J.-C. montrant son cœur et de l'autre côté l'image de la Sainte Vierge.

Cette médaille peut être suspendue au cou ou portée sur soi de quelque autre façon que ce soit. Une seule médaille peut remplacer tous les scapulaires proprement dits et approuvés par le Saint-Siège, mais il faut qu'elle soit bénite autant de fois qu'il y a de scapulaires à remplacer. Tout prêtre qui a reçu le pouvoir de bénir et d'imposer le scapulaire en étoffe, peut par le fait même, bénir la médaille qui remplace ce scapulaire.

Le prêtre donne cette bénédiction par un seul signe de croix.

La bénédiction de la première médaille ne suffit pas comme suffisait la bénédiction du premier scapulaire, il faut bénir toutes celles qui la remplaceront.

La médaille ainsi bénite, jouit de toutes les indulgences et faveurs spirituelles attachées au scapulaire qu'elle remplace, sans en exclure, pour le scapulaire de N.-D. du M.-C., l'indulgence dite sabbatine. La médaille-scapulaire doit nécessairement être en métal et non en plastique.

Ajoutons qu'une indulgence de 500 jours a été accordée au scapulaire du Carmel, chaque fois qu'on le baise. Cette indulgence n'a pas été accordée à la médaille-scapulaire.



En faisant à l'humanité le don de son scapulaire auquel elle a attaché la promesse du salut éternel, la Sainte Vierge a bâti un pont entre elle et ses enfants. Ce pont repose sur quatre piliers d'une solidité à toute épreuve car ils sont les bases mêmes de la vraie dévotion à Marie : l'amour, la confiance, l'union, l'hommage filial.

Plus que jamais, il faut nous hisser sur ce pont, car sous la poussée infernale de Satan, nous sommes menacés d'être submergés par les vagues toujours croissantes de l'abject matérialisme qui nous inonde de toutes parts.

Aux États-Unis, sous la vigoureuse impulsion des Carmes de New-York, une florissante association s'est formée en 1941, sous le nom de « The Scapular Militia » ; elle a pour principal

objectif la diffusion du scapulaire, l'assistance des mourants en leur procurant la livrée de Marie, la publication de brochures, tracts, etc. Plus de 500,000 scapulaires ont été distribués aux soldats, marins et aviateurs pendant la dernière guerre. Une œuvre de presse : « The Scapular Press » dont le motto est : « The World in the Arms of Mary », (le monde dans les bras de Marie), fait une propagande merveilleuse et qui, au dire de ses chefs, tient du miracle. Ici, au Canada, terre privilégiée de Marie, ne se trouvera-t-il pas un vaillant Chevalier de la Vierge pour organiser pareillement une « Milice du Scapulaire » ? Celui qui aidera ainsi la Reine du ciel à enlacer les humains dans ses filets d'amour, aura sans doute une place de choix dans le cœur de Celle qui est toute bonté, toute joie, toute miséricorde.

Saint Grignon de Montfort a prédit que le Christ reviendra une seconde fois par Marie. C'est donc préparer ce second avènement que d'engager les foules à se précipiter dans les bras maternels de Marie.

Montréal

UNE CARMÉLITE.

COMPTE RENDU

LALOUPE, JEAN ET JEAN NÉLIS, *Communauté des hommes*. Paris, Casterman, 1950, 19cm. 340 pp. 75 francs belges.

A l'origine de ce livre se trouve le besoin de rajeunir les humanités classiques. Pour obtenir ce résultat, les auteurs insèrent dans le programme traditionnel cette acquisition contemporaine si importante que des liens de communion relient les hommes entre eux et avec la nature. Ils rédigent un texte dont de bons esprits conseillent la publication.

La décision de faire un volume impose des modifications au projet primitif. Aux élèves des classes supérieures d'humanités s'ajoutent comme destinataires les étudiants des écoles normales et sociales, des facultés universitaires, les jeunes intellectuels assoiffés de sciences sociales, les professeurs d'humanités. A tous est présentée une doctrine substantielle.

Tout d'abord une vaste fresque du monde contemporain avec ses découvertes ; puis la recherche dans la littérature française actuelle du besoin de communauté sociale et l'adaptation de l'humanisme traditionnel aux exigences du monde nouveau. Enfin les grandes idéologies qui prétendent répondre au besoin du monde contemporain : capitalisme, socialisme, marxisme, communisme, catholicisme. Ces systèmes sont étudiés pour leur valeur d'humanisme. Pour terminer exposé des questions communautaires de l'heure présente avec une esquisse des perspectives d'avenir. Telles sont les grandes lignes du volume.

Le point de vue humaniste, les bibliographies qui terminent chaque chapitre, l'esprit chrétien et catholique, le constant souci d'impartialité, en font un merveilleux instrument d'initiation à l'humanisme social.

Montréal

ADRIEN-M. MALO, O.F.M.

LE JUBILÉ UNIVERSEL 1951

I — Constitution apostolique PER ANNUM SACRUM, 25 déc. 1950

Aussi, en vertu de l'autorité du Dieu tout-puissant, des saints apôtres Pierre et Paul et de la Nôtre, Nous étendons par ces Lettres apostoliques le très grand Jubilé qui a été célébré dans cette ville sainte de Rome à tout l'univers catholique, c'est-à-dire à l'Église occidentale et à l'Église orientale. Nous le prorogeons pour toute l'année prochaine ; en sorte qu'on pourra le gagner depuis les premières Vêpres de la fête prochaine de la Circoncision de Notre-Seigneur Jésus-Christ, jusqu'à la fin du 31 décembre de l'année prochaine 1951.

C'est pourquoi, à tous les fidèles des deux sexes, même si pendant cette Année Sainte écoulée ils ont déjà gagné l'indulgence du Jubilé, Nous concédons et accordons, en vertu de Notre autorité apostolique, la pleine rémission de la peine qu'ils devraient subir pour leurs péchés — qu'ils pourront gagner en tout lieu, excepté dans Rome et sa banlieue — s'ils ont obtenu auparavant l'entière rémission de leurs péchés, à la condition qu'ils aient reçu régulièrement le sacrement de Pénitence et fait la sainte Communion — pour cela, la confession annuelle et la communion pascale ne doivent aucune-ment servir — et qu'ils visitent pieusement, au moment indiqué, les églises ou les oratoires publics qui seront désignés à cet effet.

Les prières à réciter dans chaque visite sont les suivantes : cinq fois *Pater, Ave, Gloria* ; de plus, une fois *Pater, Ave Gloria*, à Notre intention ; de plus, une fois le *Je crois en Dieu* ; trois fois l'*Ave Maria*, avec l'invocation *Reine de la Paix, priez pour nous*, et

une fois le *Salve Regina*. On peut y ajouter la prière que Nous avons composée pour l'Année Sainte 1950.

Nous décidons en outre que, comme on l'a fait à Rome pendant l'Année Sainte passée, les fidèles pourront gagner l'indulgence jubilaire soit pour eux, soit pour les défunts, chaque fois qu'ils accompliront régulièrement les œuvres prescrites ; jamais cependant les œuvres ne pourront être accomplies pour gagner un autre Jubilé avant que celles qu'on a commencées pour un [Jubilé] précédent n'aient été complètement achevées.

Les Ordinaires des lieux pourront, par eux-mêmes ou par leurs délégués ecclésiastiques, accorder à ceux qui sont empêchés d'accomplir le Jubilé de la façon prescrite, soit la réduction du nombre des visites, soit la réduction du nombre des églises à visiter, soit la commutation des visites en d'autres œuvres de piété ou de charité, en rapport avec la condition de chacun. Par « personnes empêchées » nous entendons comprendre ici les Moniales, les Tertiaires régulières, les Sœurs religieuses vivant en communauté, les pieuses femmes ou jeunes filles ou autres personnes vivant dans les pensions ou établissements de femmes ; également les anachorètes faisant partie d'un Ordre monastique ou régulier, et plutôt consacrés à la vie contemplative qu'à la vie active, comme les Trappistes de la réforme cistercienne, les Camaldules et les Chartreux ; en outre les captifs ou les détenus, les ecclésiastiques ou les religieux en pénitence dans un couvent ou une autre maison. On considérera encore comme

empêchés ceux qui sont malades, de faible santé, chez eux ou dans les maisons de santé, ou tous ceux qui soignent les malades ; enfin, généralement, tous ceux qui pour une raison déterminée, se trouvent empêchés d'accomplir les visites fixées. Nous voulons aussi qu'on leur assimile au même titre les ouvriers qui doivent gagner leur vie chaque jour par leur travail et ne peuvent en distraire le temps nécessaire aux visites ; enfin, les vieillards qui ont dépassé 70 ans.

Les Moniales et autres femmes pour les confessions desquelles, une approbation spéciale de l'Ordinaire est exigée par le droit canon, auront la faculté de choisir tout confesseur, approuvé par l'Ordinaire du lieu pour l'un et l'autre sexe, pour faire leur confession de Jubilé. A ce confesseur, ainsi choisi, Nous accordons, uniquement pour recevoir ces confessions jubilaires, le privilège d'user de toutes les facultés qu'il a pu recevoir en vertu de cette Constitution apostolique, en faveur de tous les fidèles.

Que les confesseurs sachent bien qu'ils chargeront leur conscience s'ils

exemptent les fidèles de ces visites inconsiderément ou sans cause juste. Qu'ils n'accordent point à ceux qu'ils auraient légitimement dispensés des visites de supprimer les prières qui doivent être dites à Notre intention et qui peuvent être séparées des visites ; ce n'est qu'en faveur des malades qu'il est permis de réduire ces prières.

L'obligation de la confession prescrite, qui ne peut être remplie par une confession invalide ou par la confession annuelle de précepte, ne peut être supprimée pour personne, pas même pour celui dont les fautes n'offriraient pas la matière nécessaire du sacrement.

En ce qui regarde la sainte communion, il est interdit de commuer cette prescription en d'autres œuvres pies, à moins qu'il ne s'agisse de malades qui seraient absolument empêchés de la recevoir. Nous voulons que pour le Jubilé la communion donnée en viatique puisse suffire ; mais non celle qu'on doit faire de précepte à Pâques. Mais celui qui aurait eu le malheur de ne point accomplir ce devoir pascal, pourrait, par une seule communion, satisfaire aux deux obligations.

II — Instruction QUANDOQUIDEM 26 déc. 1950

Les fidèles qui veulent gagner le Jubilé doivent d'abord savoir qu'il leur faut se conformer aux quatre conditions qui leur sont imposées par la Constitution apostolique *Per Annun Sanctum*, à savoir : faire leur confession sacramentelle ; s'approcher de la Table sainte ; faire les visites commandées, pour y réciter des prières déterminées.

Il est sans importance que la confession et la communion exigées pour gagner la grâce de l'Année jubilaire, soient faites avant les visites des quatre églises, entre ces visites ou après. Une seule chose importe qui est indispensable, c'est que la dernière des

œuvres prescrites, qui peut même être la communion, soit faite en état de grâce, d'après le Canon 925, - 1. Si donc quelqu'un, après avoir fait sa confession, sans avoir encore achevé la dernière œuvre, tombait de nouveau dans le péché mortel, il devrait se confesser de nouveau, dans le cas où il devrait encore recevoir la communion ; sinon, il suffirait qu'il se réconcilie avec Dieu en faisant un acte de contrition parfaite.

Si cependant quelqu'un, animé du désir de bien faire les visites du Jubilé arrivait aux portes de l'église, et en trouvait l'entrée déjà fermée ou empê-

chée pour n'importe quelle cause, il lui suffirait alors de prier Dieu devant la porte, en récitant les prières prescrites. Mais il faut que cette visite soit dévote et pieuse, c'est-à-dire faite dans l'intention d'honorer Dieu, et cette intention

doit se manifester d'une certaine façon dans le respect extérieur.

Les prières vocales qui sont prescrites peuvent être récitées en alternant. Le cas des muets est traité au canon 936.

En résumé : 1 confession ;

1 communion ;

4 visites selon les volontés de l'Évêque pour religieux et religieuses ; prières à chacune des visites ;

5 Pater, Ave, Gloria ;

1 Pater, Ave, Gloria aux intentions du Pape ;

3 Ave et 3 fois l'invocation : Reine de la Paix, priez pour nous ;

1 Credo ;

1 Salve Regina ;

la prière de Pie XII reste facultative.

Montréal

ADRIEN-M. MALO, O.F.M.

COMPTE RENDU

RYCKMANS, ABBÉ A., *La Paroisse vivante*. Paris, Casterman, 1950. 19cm. 372pp. 75 francs belges.

Un prêtre, après dix-sept ans d'expérience comme curé de Sainte-Suzanne à Bruxelles, nous entretient des problèmes de la vie spirituelle et de l'organisation matérielle d'une paroisse.

L'idée maîtresse de son volume serait la suivante : La paroisse est plus nécessaire que jamais. Si elle devait périr, là où elle disparaîtra, disparaîtra l'Église. Elle est irremplaçable. Mais il faut pour qu'elle vive vraiment et apporte à ses membres ce qu'ils ont droit d'en attendre, que le curé redevienne comme un père au milieu de ses enfants. Responsable de milliers d'âmes, le clergé paroissial ne pourra remplir son rôle paternel que s'il est aidé par de nombreux et nombreuses missionnaires laïques, autour desquels se grouperont les âmes de bonne volonté.

L'auteur étaye sa thèse en quinze chapitres dont les titres sont déjà une invite à la lecture du livre. En voici quelques-uns : Il faut rebâtir la paroisse, la paroisse, communauté mystique, la paroisse missionnaire, missionnaires paroissiales, la prédication, l'instruction religieuse des enfants, les fiancés et les jeunes mariés, le centre médico-social paroissial, les finances, sociologie religieuse, le jour du Seigneur.

L'abbé Ryckmans, quand il composa son volume, avait sans doute en vue une paroisse de Belgique. Toutefois, les données de son expérience, adaptation faite, peuvent très bien s'appliquer à une paroisse de chez nous.

Ajoutons que *La Paroisse Vivante*, qui semble concerner surtout le clergé, sera étudié avec profit par les dirigeants d'œuvres paroissiales, ainsi que par tout chrétien soucieux de vivre intensément son christianisme.

Montréal

BERTRAND SAINT-PIERRE, O.F.M.

A PROPOS DE VISIONS, MIRACLES, RÉVÉLATIONS...

Sous le titre de *Chrétiens soyez plus prudents*, le journal officieux du Vatican *L'Osservatore Romano* du 3 février 1951 publie un article adressé à tous les catholiques au sujet de faits supposés surnaturels. Il paraît en première page. S'il ne se présente pas comme un acte officiel du Saint-Siège, il n'en reste pas moins un avertissement autorisé qui mérite la plus sérieuse considération. En effet il est rédigé par Monseigneur Alfredo Ottaviani qui, dans la plus importante des congrégations romaines, le Saint Office, chargée de la foi et des mœurs des fidèles, occupe un poste de commande, celui d'assesseur. Il vise les faits supposés surnaturels comme les visions, les miracles, les révélations..., qui en ces dernières années se multiplient d'une façon surprenante et troublent la foi des fidèles en plusieurs pays.

C'est une instruction sur la foi et le surnaturel, un appel à une prudence plus avertie, une mise en garde contre la crédulité, une exhortation à l'obéissance que tout chrétien doit à l'Église du Christ.

Pour l'utilité du monde religieux, nous en reproduisons ici la substance doctrinale.

Par suite de la chute originelle, l'inclination de l'homme aux actes religieux est désordonnée et peut s'engager dans des voies erronées, à moins qu'elle ne soit aidée par la grâce divine et dirigée par l'Église. C'est pour avoir oublié cette vérité qu'en plusieurs endroits comme à Voltago en Italie, à Espis et Bouxières en France, à Ham-sur-Sambre en Belgique, à Heroldsbach en Allemagne, à Necedah aux États-Unis..., des fidèles ont lamentablement désobéi à l'autorité ecclésiastique qui ne cherchait qu'à les éclairer. Certes l'Église veut, non pas voiler d'un nuage les miracles de Dieu, mais bien discerner ce qui vient de Dieu, ce qui ne vient pas de Dieu et peut venir de l'adversaire de Dieu, de l'Église et des hommes.

Le Christ et le Saint-Esprit assistent toujours l'Église ; comme preuve de cette continuelle assistance, ils donnent des signes et opèrent des miracles. C'est le cas des béatifications et des canonisations où, à la suite de sévères enquêtes scientifiques et théologiques, des faits sont reconnus comme de véritables

miracles. C'est le cas aussi des miracles de Lourdes qui ne sont acceptés qu'après avoir été soumis à un contrôle rigoureux. « Personne n'a donc le droit de nous accuser de faire opposition au surnaturel, parce que nous entreprenons de mettre les fidèles en garde contre des affirmations non contrôlées concernant des événements supposés surnaturels, qui se répandent partout et créent le danger de voir le discrédit s'attacher aux miracles vrais... » Jésus lui-même a déclaré que de faux messies et de faux prophètes se lèveront, produiront des signes et des merveilles aptes à séduire, si c'était possible, même les élus, *Mt 24, 24*. Le fait est arrivé dès les premiers temps de l'Eglise avec Simon le magicien, *Act 8, 9*. Aussi est-ce le devoir du magistère de l'Eglise de porter un jugement sur l'origine divine des visions, des miracles, des révélations ; c'est aussi le devoir des fidèles enfants de l'Eglise d'accepter docilement ce jugement éclairé et authentique.

Pendant des années nous avons remarqué chez le peuple le développement du besoin de merveilleux en matière de religion. Des multitudes de fidèles affluent vers des lieux de prétendues visions et de faits supposés miraculeux ; pour cela, ils désertent l'Eglise avec ses sacrements, sa prédication et son enseignement. Des personnes qui ignorent les premiers mots du credo s'improvisent apôtres zélés de la religiosité. Certaines n'hésitent même pas à critiquer le Pape, les évêques et le clergé de ne pas partager leur enthousiasme exalté. Personne n'oserait se bâtir lui-même une maison, se tailler un habit, se faire une paire de souliers, se soigner dans la maladie... Et pourtant quand il s'agit de religion, on rejette toute autorité, on lui refuse toute confiance, on va même jusqu'à la méfiance et la désobéissance flagrante.

L'Eglise par mandat divin garde et interprète la vraie religion. Dans l'homme, le sentiment religieux doit être dirigé par la raison, alimenté par la grâce et gouverné par l'Eglise. Jamais sur ce point l'Eglise n'a laissé subsister le moindre doute. Celui qui se détourne de l'enseignement de l'Eglise pour s'attacher à des faits d'interprétation douteuse, méprise la parole divine et préfère le monde à Dieu. Un bon chrétien a appris au catéchisme que la vraie religion consiste dans l'adhésion à la révélation, que le dépôt révélé est scellé depuis la mort du dernier Apôtre, que la garde et l'interprétation en ont été par Jésus-Christ confiées à l'Eglise. De plus, il sait que pour les saints eux-mêmes, la

sainteté consiste, non dans le don préternaturel des visions, des prophéties et des miracles mais dans la pratique héroïque des vertus.

De telles manifestations peuvent procéder d'une religiosité naturelle ; elles ne contiennent rien de chrétien et font terriblement l'affaire de ceux qui à tout prix veulent découvrir dans le christianisme et surtout dans le catholicisme des infiltrations et des restes de superstition et de paganisme.

Tout ce qui est nécessaire pour la vie chrétienne, les fidèles le reçoivent de la main du Christ : Foi, révélation, grâce, direction. Il ne faut pas attendre de nouvelles apparitions la révélation d'enseignements nouveaux qui seraient indispensables au salut. Actuellement nous possédons tout ; il ne nous reste qu'à en tirer notre profit personnel.

La situation d'aujourd'hui se trouve en contraste avec celle d'il y a 50 ans, alors que le positivisme et la fausse science regardaient toute croyance au surnaturel et aux miracles comme un reste de superstition moyenâgeuse. Qui aurait pu croire alors, qu'aujourd'hui nous serions obligés de tempérer les inquiétantes explosions d'un instinctif sentiment religieux ? Il y a 50 ans les thèmes favoris et fréquents de l'apologétique consistaient à défendre le miracle et le surnaturel contre le positivisme ; aujourd'hui l'Eglise se voit forcée de réprimer les excès en sens contraire.

Nous avons la Bible, la Tradition, le Pasteur suprême et des centaines d'autres pasteurs tout près de nous. Pourquoi présenter le spectacle de la vaine surexcitation à celui qui nous méprise et nous combat ?

Montréal

ADRIEN-M. MALO, O.F.M.

Nouveau texte pour la messe de l'Assomption

Le 31 octobre 1950 Pie XII a daigné approuver la proposition du Cardinal Préfet de la S. Congrégation des rites et a ordonné d'insérer au missel romain à la date du 15 août le texte de la messe qui a servi à la messe papale célébrée immédiatement après la définition dogmatique de l'Assomption corporelle de Marie au ciel. Ce texte doit remplacer l'ancien.

LES INSTITUTS RELIGIEUX DANS LES TERRITOIRES DE LA PROPAGANDE

D'après des statistiques parues dans Le Missioni Cattolice, le nombre des circonscriptions ecclésiastiques dépendant de la Sacrée Congrégation de la Propagande, s'élevait, au 1er août 1950, à 586, dont 46 archidiocèses, 180 diocèses, 6 abbayes nullius, 231 vicariats apostoliques, 130 préfectures apostoliques et 3 Missions sui juris. Pour desservir celles-ci, il y avait 26 840 prêtres dont 11 139 indigènes, 9 331 Frères, dont 4 698 indigènes, 61 577 religieuses, dont 37 684 indigènes, 82 863 catéchistes et 92 111 maîtres d'école.

Nous donnons ci-dessous les statistiques des Instituts missionnaires.

AUGUSTINS OU ERMITES DE SAINT-AUGUSTIN : 60 prêtres dont 14 indig., 4 Frères dont 4 indig.

AUGUSTINS OU RÉCOLLETS DE SAINT-AUGUSTIN : 55 prêtres dont 13 indig., et 9 scolastiques.

AUGUSTINS DE L'ASSOMPTION : 49 prêtres et 8 Frères.

AUXILIAIRES DES MISSIONS : 22 prêtres.

BÉNÉDICTINS : *Congr. americano-cassinienne* : 23 prêtres et 2 Frères.

Congr. de Belgique : 99 prêtres dont 6 indig., 30 scolastiques dont 23 indig., 10 Frères.

Congr. Cassinienne de la Primitive Observance : 53 prêtres, 3 scolast., 58 Frères.

Congrégation de Sainte-Odile : 133 prêtres dont 6 indig. et 139 Frères.

CAPUCINS : 655 prêtres dont 21 indig., 170 Frères dont 10 indig.

CARMES DE L'ANTIQUE OBSERVANCE : 39 prêtres dont 5 indig., 10 scolast. et 2 Frères.

CARMES DÉCHAUSSÉS : 92 prêtres dont 26 indig., 15 scolast. et 24 Frères.

CLARETINS : 115 prêtres et 34 Frères.

CHANOINES RÉGULIERS DE SAINT-AUGUSTIN (*Congr. de Saint-Maurice d'Agaune*) : 15 prêtres et 1 Frère.

CONVENTUELS : 74 prêtres dont 18 indig., 36 scolast., 26 Frères dont 8 indig.

CROISIERS : 66 prêtres et 39 Frères.

DOMINICAINS : 542 prêtres dont 53 indig., 53 scolast. dont 38 indig., 80 Frères.

FILS DE MARIE-IMMACULÉE (Pères de Chavagnes) : 54 prêtres en Tunisie, au Maroc, à Saint-Domingue et à Sainte-Lucie. (Signalons pourtant que les archidiocèses de Saint-Domingue et de Carthage ne dépendent pas de la Propagande.)

FRANCISCAINS : 1 500 prêtres dont 250 indig., 64 scolast. dont 4 indig., 210 Frères dont 40 indig.

JÉSUITES : 2 502 prêtres dont 412 indig., 910 scolast. dont 500 indig., 771 Frères dont 218 indig.

JOSEPHITES DE MURIALDO : 10 prêtres, 35 scolast., dont 28 indig., et 7 Frères.

LAZARISTES : 488 prêtres dont 187 indig., et 35 Frères dont 12 ind.

MARISTES : 229 prêtres dont 24 indig., 23 Frères dont 3 indig.

MISSIONNAIRES DE LA CONSOLATA : 149 prêtres et 60 Frères.

MISSIONNAIRES DE LA SAINTE-FAMILLE : 42 prêtres et 3 Frères.

MISSIONNAIRES DE MARIANHILL : 166 prêtres dont 49 indig., 131 Frères dont 30 indig.

MISSIONNAIRES DE NOTRE-DAME DE LA SALETTE : 60 prêtres dont 9 indig., 2 scolast. indig., 12 Frères.

MISSIONNAIRES DE SAINT-FRANÇOIS DE SALES D'ANNECY : 64 prêtres dont 39 indig., 17 scolast. indig., 21 Frères dont 5 indig.

MISSIONNAIRES DE SAINT-COLOMBAN : 219 prêtres.

MISSIONNAIRES DU SACRÉ-CŒUR D'ISSOUDUN : 304 prêtres, dont 16 indigènes, et 166 Frères, dont 34 indigènes, dans leurs diverses Missions en Afrique, en Chine, en Indonésie, en Nouvelle-Guinée hollandaise, en Australie et en Océanie.

MISSIONNAIRES DU SAINT-ESPRIT (Mexique) : 35 prêtres, 15 Frères.

MISSIONNAIRES FILS DU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS : 43 prêtres.

MISSIONS AFRICAINES DE LYON : 568 prêtres et 17 Frères.

MISSIONS AFRICAINES DE VÉRONNE : 204 prêtres et 119 Frères.

MISSIONS ÉTRANGÈRES DE BETHLÉHEM (Suisse) : 69 prêtres et 4 Frères.

MISSIONS-ÉTRANGÈRES DE BURGOS : 33 prêtres et 3 Frères.

MISSIONS-ÉTRANGÈRES DE MARYKNOLL : 179 prêtres et 4 Frères.

MISSIONS-ÉTRANGÈRES DE MILAN : 280 prêtres.

MISSIONS-ÉTRANGÈRES DE MILL-HILL : 523 prêtres et 34 Frères.

MISSIONS-ÉTRANGÈRES DE PARIS : 735 prêtres.

MISSIONS-ÉTRANGÈRES DE QUÉBEC : 49 prêtres et 4 Frères.

MISSIONS-ÉTRANGÈRES DE PARME : 74 prêtres et 8 Frères.

MISSIONS-ÉTRANGÈRES DE SCARBORO BLUFF : 7 prêtres.

MISSIONS-ÉTRANGÈRES DE SAINT-PATRICK : 48 prêtres.

MONTFORTAINS : 248 prêtres dont 1 indig., 20 scolast. indig. et 5 Frères indig.

OBLATS DE MARIE-IMMACULÉE : 861 prêtres dont 122 indig., 68 scolast. dont 60 indig. et 353 Frères dont 27 indig.

OBLATS DE SAINT-FRANÇOIS DE SALES : 43 prêtres dont 2 indig. et 14 Frères dont 8 indig.

PALLOTINS : 70 prêtres dont 8 indig., 8 scolast. indig. et 47 Frères dont 5 indig.

PASSIONNISTES : 117 prêtres et 11 Frères dont 3 indig.

PÈRES DU SAINT-ESPRIT : 1 064 prêtres dont 11 indig., 133 Frères dont 4 indig.

PÈRES BLANCS : 1 511 prêtres et 286 Frères.

PICPUCIENS : 106 prêtres et 7 Frères.

PIEUSE SOCIÉTÉ DE SAINT-PAUL : 15 prêtres, 18 scolast. et 12 Frères.

PRÉMONTRÉS : 102 prêtres dont 4 indig., 52 scolast. indig. et 44 Frères dont 12 indig.

PRÊTRES DU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS DE BETHLÉEM : 28 prêtres et 2 Frères.

RÉDEMPTORISTES : 477 prêtres dont 40 indig., 52 scolast. indig. et 166 Frères.

ROSMINIENS : ?

SALÉSIENS : 773 prêtres, 281 scolast. et 320 Frères.

SALVATORIENS : 18 prêtres, 2 scolast. indig. et 3 Frères.

SÉMINAIRE PONT. DE YARUMAL (Colombie), 2 Missions.

SCHEUT : 740 prêtres et 125 Frères.

SERVITES DE MARIE : 45 prêtres, 2 scolast. indig., 30 Frères.

STIGMATISTES : 6 prêtres.

SULPICIENS : dirigent 3 Grands Séminaires et 3 Missions.

TRINITAIRES : 8 prêtres et 4 Frères.

VERBITES : 788 prêtres dont 46 indig., 50 scolast. indig. 153 Frères dont 21 indig.

CONSULTATIONS

4. *Le décret prohibant le commerce et le négoce s'applique-t-il aux religieuses?*

Il n'y a pas l'ombre d'un doute. Le texte du décret affirme clairement que S. S. Pie XII a daigné statuer que les Clercs et tous les religieux du rite latin, dont il est question aux canons 487-681 (c'est nous qui soulignons), sont passibles des sanctions spécifiées par le récent décret.

Montréal

ADRIEN-M. MALO, O.F.M.

5. *Tout en reconnaissant le dévouement et la sainteté des prêtres, je ne puis plus rien confier. La vie religieuse ne fait que me tromper; même les supérieures me surprennent; par le fait toute confiance est perdue, même pour le secret de confession. Ai-je raison?*

Certaines âmes religieuses vont de déception en déception, faute d'avoir, dès les débuts, établi la distinction entre idéal et réalité dans le domaine de la perfection. On se laisse tromper, en cours de route, par les apparences. D'où jugements outranciers, pessimistes, et souvent erronés. Là où il y a des hommes, il y a de « l'hommerie », chez les supérieurs comme chez les autres, voire chez les saints. L'oubli de cette distinction porte aussi à généraliser les torts, parfois réels, de tel supérieur, de tel prêtre, et les attribuer à l'ensemble des supérieurs et des prêtres, et peut-être, à l'institution elle-même. Aveuglé, l'esprit ne voit plus que les côtés sombres. La confiance disparaît. Un remède serait le réajustement du sens de l'humain et du surnaturel, l'entraînement progressif à l'optimisme. Nous renvoyons, pour plus amples informations, aux considérations du P. PINARD DE LA BOULAYE, *Exercices spirituels*, t. 4, pp. 106 ss., sur l'idéal du prêtre ou du religieux, et la réalité.

D'autres âmes, profondément blessées par des remarques, un peu rudes parfois ou apparemment injustifiées, de supérieurs ou même de confesseurs, se sont repliées sur elles-mêmes, sont obsédées par leurs problèmes. Ces âmes ont développé et nourrissent un complexe psychologique. L'esprit de foi et la pratique de l'abandon à l'amour miséricordieux resteront toujours les recours les plus efficaces. L'âme continuera de souffrir, le cœur saignera, mais avec la conscience de transformer ces peines en sang rédempteur. Cf. I. KLUG, *Les profondeurs de l'âme*, p. 18 ss., p. 193 ss.

S'il s'agit de crainte, d'indiscrétion possible et de l'attitude qui s'impose, nous vous renvoyons à la consultation, 13, dans le numéro de mars 1950, *V.C.R.* (1950), p. 95 et à la solution du R. P. Adrien-M. Malo, O.F.M.

Pour le cas que nous traitons présentement ajoutons que la crainte au sujet, surtout du secret de confession, semble venir d'un cœur blessé par l'incompréhension réelle plutôt que de la raison jugeant objectivement les motifs.

Il peut arriver à une supérieure ou à un confesseur, s'ils sont en relation par leur office, de se communiquer l'un à l'autre ou même à une tierce personne, des faits ou attitudes déjà exprimés en confession par l'intéressée, mais connus aussi par ailleurs. Le prêtre peut alors manquer sérieusement à la prudence, mais il serait injuste, croyons-nous, de conclure à l'insécurité du pénitent par rapport au secret de confession.

Ces âmes meurtries, quelque fondées que puissent être leurs désillusions, doivent se remettre à l'école de la vie intérieure, dont l'esprit de foi et l'oubli de soi-même dans un abandon surnaturel, constituent des pièces essentielles. Cette rééducation reste possible, et même assurée, si l'on puise à la source de l'Amour miséricordieux, le Cœur de Jésus.

Montréal

ROLAND LACHANCE, S.J.

CONSULTATIONS

4. Le décret prohibant le commerce et le négoce s'applique-t-il aux religieuses ? ADRIEN-M. MALO, O.F.M. 96
5. Désillusion et pessimisme, ROLAND LACHANCE, S.J. 99

LES LIVRES

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

- CARMÉLITE DE MONTRÉAL (UNE), *Le Carmel*, Montréal 1949, 18cm. 45pp.
Catalogue Général 1951, *L'Édition Universelle, S.A.*, 53, rue Royale, Bruxelles.
 20cm. 127pp.
- Catholicisme hier aujourd'hui demain 9 confrérie - curé*. Paris, Letouzey et Ané
 1950, coll. 1-384.
- ÉDITIONS CHANTECLER, *Catalogue général*. Montréal 1950, 24pp.
- Famille, la, Pie XII*, coll. les Actes Pontificaux n. 33. Montréal 1950, Institut
 Social Populaire, 24pp. 19.5 cm. \$0.20.
- FLICOTEUX, DOM E., *Le Mystère de Noël*. Montréal, Éditions Chantecler, 1950,
 19cm. 160pp. \$1.25.
- HUNERMANN, G., *Le Mendiant de Grenade*. Mulhouse, éd. Salvator, 1950, 20cm.
 333pp. 390 francs.
- LANDRY, ARMOUR, *Images de Rome*. Montréal, 1950, éd. Chantecler, 16.5cm.
 126pp. ill. \$1.00.
- MALHERBE, *Commentaire sur Desportes*. Montréal 1950, Éditions Chantecler,
 20cm. 271pp.
- MERCIER, L.-P., *Quoi dire, comment dire et quoi faire*. Montréal, Fides, 1950,
 18cm. 64pp. \$0.45.
- MORENCY, ROBERT, S.J., *L'Union de grâce selon saint Thomas*. Montréal 1950,
 Les Éditions de l'Immaculée-Conception, 288pp. 24.5cm. \$3.00, remise de
 25% aux abonnés.
- PARSCH, DOM PIUS, *Pour bien comprendre la messe*. Mulhouse, Éditions Salvator,
 1950, 18.5cm. 160pp. 180 francs.
- SIMON, MOR PAUL, *L'Humain dans l'Église du Christ*. Mulhouse, Éditions Sal-
 vator, 1950, 20cm. 216pp. 270 francs.
- Recueil de prières en usage dans les écoles*. Iberville, Les Frères Maristes, 1950,
 14cm. 128pp.
- Trois Poussins, les*. Montréal, Fides, album 32pp. \$0.25.

Le numéro de janvier 1951 de la V.C.R. est épuisé. Les personnes qui par erreur auraient reçu 2 copies, ou qui possèderaient une copie disponible, nous rendraient service en les retournant à
 1980 ouest, rue Dorchester, MONTRÉAL 25, P.Q.
Merci.

La Vie des Communautés Religieuses recommande:

LES PROFONDEURS DE L'ÂME

par le DR I. KLUG, professeur de théologie

4e éd. 1951, — 494 pages, — 690 francs

éditions Salvator, Mulhouse, France

*œuvre de première valeur où éducateurs pédagogues prêtres
parents trouveront des données précieuses pour la
connaissance de l'être humain.*

LE CHRIST DE LA JEUNESSE

par MGR TIHAMER TOTH

5e éd. 1951, — 254 pages, — 270 francs

éditions Salvator, Mulhouse, France,

LE COMBAT DES ÉLUS

par JEAN PELLERIN

1950, — 102pp. — Trois-Rivières

éditions du Nouvelliste

LE PÈRE EUGÈNE PRÉVOST

par GEORGES LAPOINTE, C.F.S.

1951, — 384pp., — \$2.00

La Pointe-du-Lac, P.Q., Canada

Le numéro de janvier 1951 de la V.C.R. est épuisé. Les personnes qui par erreur auraient reçu 2 copies, ou qui possèderaient une copie disponible, nous rendraient service en les retournant à

1980 ouest, rue Dorchester, MONTRÉAL 25, P.Q.
Merci.
